



Modification n°1 au Marché 22/22 - Lot n° 1 Génie Civil

AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES DUCS, DU QUAI SÉNATEUR
ANTOINE BORREL ET DU QUAI CHARLES RAVET

Collectivité GRAND CHAMBERY
Direction des voiries et infrastructures
106 allée des Blachères
73026 CHAMBERY Cedex

Titulaire du marché Groupement momentané d'entreprise :
GUINTOLI – EHTP

Mandataire GUINTOLI
385 route de La Peyrouse
73800 LA CHAVANNE
Siret : 447 754 086 00018

Marché de travaux à prix unitaires.

Montant initial du marché : 307 075,20€ HT notifiée le 21/07/2022.

Article 1 - Nature de la modification du marché : modification du montant

Article 1.1 : Description

La présente modification vise à prendre en compte :

- Les travaux supplémentaires apparus lors de la réalisation du chantier, notamment :
 - Adaptations techniques liées aux contraintes (ex. : modification de quantités de bordures ou surfaces d'enrobés) ou apportant une plus-value technique (ex : dalles de vigilance sur les quais bus) ;
 - Installation d'un regard étanche pour le fonctionnement du distributeur automatique de tickets de bus ;
 - Démontage de mobilier urbain vétuste pour donner de l'espace sur le futur trottoir ;
 - Quantités augmentées concernant les réseaux secs et remplacement du type de réseau du fait de l'ouvrage sur la Leyse ;
 - Augmentation des surfaces de décapage et de découpe de revêtement pour améliorer la circulation des piétons ;
 - Ajout de longueurs de bordures ;
 - Sciage de bordures quai bus pour le collage sur enrobés existants.

Article 1.2 : Modifications apportées au BPU

Les modifications ou travaux supplémentaires décrits à l'article 1.1 nécessitent la création de prix nouveaux.

Le BPU est complété avec les prix nouveaux suivants :

N°	Désignation	U	Prix Unitaire
PN1	Sciage de bordures quai bus hauteur 19 cm	u	96,90 € HT
PN2	Fourniture et mise en œuvre d'un regard type borne escamotable pour l'alimentation télécom du Distributeur automatique de tickets de bus	u	3 791 € HT
PN3	Forfait pour passage de réseaux secs sous le réseau de chauffage urbain	Forfait	955 € HT
PN4	Remplacement et mise en place d'un tampon de regard diamètre 1000 mm	u	1 152,50 € HT

Article 1.3 : Modifications apportées aux quantités du DQE

Article	Libellé	Montant marché	Montant final	Différence
A	Démolition - Libération des emprises			
	Modification des quantités de rabotage de signalisation verticale et des quantités de démolition de bordures	36 968,5	43 166,75	3 198,25
B	Terrassement			
	Augmentation des quantités de décapage et de rabotage d'enrobés	54 580,5	61 138,89	6 558,39
C	Réseaux humides			
	Augmentation des longueurs de réseaux	26 040	27 604,46	1 564,46
D	Réseaux secs			
	Augmentation des longueurs de réseaux secs et changement de type de réseau	84 170	94 534,76	10 364,76
E	Éléments de voirie - Maçonnerie			
	Sciage des bordures du quai bus , augmentation du nombre de mise à niveau de regards	75 188,2	85 068,75	9 880,55
F	Signalisation verticale - mobilier			
	Réduction du nombre de potelets et mobilier / signalisation verticale	27 128	4 404	-22 724
			TOTAL	+8 842,40€ HT

Article 3 - Incidence financière sur le marché

Les travaux supplémentaires listés dans l'article 1.1 et les variations de quantités génèrent une plus-value globale de 8 842.40 € HT.

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
--	------------	---------	-------------

Marché initial	307 075,20 €	61 415,04 €	368 490,24 €
Modification n°1	8 842,40 €	1 768,48 €	10 610,88 €
Nouveau montant du marché	315 917,60 €	63 183,52 €	379 101,12 €

Soit une plus-value de 2,88 % du montant initial du marché.

Article 4 - Incidence sur les délais

L'augmentation de la charge de travail ainsi que les travaux supplémentaires ont eu un fort impact sur le délai contractuel de travaux.

De plus, l'entreprise a fait face à 10 jours d'intempéries

Le délai d'exécution des travaux défini dans l'article 4.3 du C.C.A.P. est porté de 5 à 8 mois. Ce délai supplémentaire s'applique sans contrepartie financière.

Article 5 - Recours

Les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

Article 6 - Autres clauses du marché

Les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédentes modifications éventuelles, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification.

Signature des parties

À Chambéry, le

Pour le titulaire,

A Chambéry, le

Le vice-président en charge des
infrastructures et des voiries
d'agglomération,

Date de réception de la présente modification de marché par la Préfecture :
Partie complétée par la personne publique

Notification de la modification de marché
Partie complétée par la personne publique

La notification consiste en la remise d'une photocopie de la modification de marché, daté et signé par les parties, au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec

accusé de réception. Dans ce cas, coller ci-dessous l'avis de réception postal daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçu à titre de notification, une copie du présent avenant.

À le